

# COMMUNICATION FINANCIÈRE

اوتو هول  
Auto Hall

## COMPTES CONSOLIDÉS SELON LES NORMES IFRS EXERCICE DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

### PRINCIPES COMPTABLES

#### PRINCIPES COMPTABLES

En application de l'avis n° 5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ( CDVM), les comptes consolidés du groupe Auto Hall ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telle que adoptées par la commission européenne.

#### PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre sont contrôlées exclusivement par le groupe et donc consolidées par intégration globale.

Sociétés	Activité	% contrôle
Auto Hall	Assemblage et commercialisation de véhicules industriels et la distribution de voitures particulières, de véhicules utilitaires légers, de matériel agricole et de matériel industriel et de T.P.	100%
SCAMA	Importation et Commercialisation des véhicules de marque Ford.	100%
Diamond Motors	Importation et Commercialisation des véhicules de marque Mitsubishi.	100%
SOMMA	Importation et Commercialisation de matériel agricole de marque New Holland et divers.	100%
SOBERMA	Importation et Commercialisation de matériel de bâtiments, de travaux publics, des mines et d'industrie.	100%
Leader Location LD	Location longue durée de véhicules sans chauffeur	100%
Auto Hall.com'	Société de communication	100%
SNGU	Commercialisation de véhicules de marque : Fiat, Lancia et Alfa Roméo	100%
Auto Hall Véhicules Industriels	Assemblage et commercialisation de véhicules industriels	100%
Auto Hall Capital Développement	Fonds d'investissement	100%
Auto Hall Immobilier	Achat et vente d'immeubles ou autres opérations immobilières	100%
SMVN	Importation et Commercialisation des véhicules de marque NISSAN.	100%

#### PRINCIPALES REGLES APPLIQUEES

##### - Immobilisations incorporelles -IAS 38-

Elles comprennent exclusivement un fonds commercial, non amortissable. La comptabilisation de ce fond est effectuée au coût historique diminué de la perte de valeur éventuelle estimée à chaque clôture par le management du groupe.

##### - Immobilisations corporelles -IAS 16-

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuellement constatées. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie estimée des actifs concernés en tenant compte également des valeurs résiduelles pour le cas du matériel de transport.

Il est à noter également que les sociétés du groupe ne disposent pas de frais financiers qui peuvent faire l'objet d'une intégration dans le coût des immobilisations corporelles.

En plus, aucune subvention d'investissement n'a été reçue par le groupe pour l'acquisition d'immobilisations. De ce fait, aucun retraitement n'a été effectué par le groupe pour ce cas.

Les durées de vie retenues des immobilisations sont les suivantes :

Constructions (gros œuvres)	30 ans
Aménagements des constructions	3 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 à 15 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel de transport	4 à 10 ans
Matériel, mobilier de bureau	10 ans

Enfin, le groupe n'a pas opté pour la réévaluation des immobilisations corporelles.

##### - Contrats de location financement -IAS 17-

Le groupe Auto Hall dispose de contrats de leasing. Ces contrats ont fait l'objet de retraitement conformément à la norme IAS 17.

##### - Avantages au personnel -IAS 19-

Conformément à la norme IAS 19, les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi du régime à prestations définies sont calculées annuellement par un actuaire indépendant.

##### - Retraitement des impôts -IAS 12-

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société.

##### - Actions propres -IAS 32-

Les actions de la société Auto Hall détenues par elle ou par ses filiales sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cessions réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et sont imputés aux capitaux propres.

### BILAN CONSOLIDE (IFRS) AU 31 DECEMBRE 2014

En MAD

ACTIF	31-déc-14	31-déc-13
Immobilisations incorporelles	60 311 240,58	1 662 790,00
Immobilisations corporelles	748 033 424,86	653 924 514,95
Instruments Financiers	26 490,00	23 490,00
Autres Instruments Financiers	45 815,00	45 815,00
Impôts différés Actif	3 686 676,53	6 065 934,09
<b>Actifs non courants</b>	<b>812 103 646,96</b>	<b>661 722 544,04</b>
Stocks	744 295 929,37	976 269 520,65
Comptes Clients	742 752 084,54	645 834 330,91
Autres créances d'exploitation	397 522 060,50	688 757 884,16
Trésorerie et équivalents de trésorerie	260 962 198,29	90 115 974,10
<b>Actifs courants</b>	<b>2 145 532 272,70</b>	<b>2 400 977 709,82</b>
<b>Total Actif</b>	<b>2 957 635 919,66</b>	<b>3 062 700 253,86</b>

PASSIF	31-déc-14	31-déc-13
Capital social	481 197 900,00	481 197 900,00
Prime d'émission	66 866 792,96	67 404 792,96
Réserves consolidées	987 481 252,94	934 127 547,53
Résultats consolidés de l'exercice	219 850 774,23	217 534 095,13
Capitaux propres part groupe	1 755 396 720,13	1 700 264 335,62
Intérêts minoritaires		
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 755 396 720,13</b>	<b>1 700 264 335,62</b>
Autres passifs non courants	187 411 114,22	13 297 231,62
Impôts différés Passif	11 015 059,25	11 434 433,57
<b>Passifs non courants</b>	<b>1 953 822 893,60</b>	<b>1 724 996 000,81</b>
Dettes fournisseurs	618 120 646,95	943 738 471,50
Autres passifs courants	151 549 039,13	86 927 030,71
Autres passifs financiers à court terme	234 143 339,99	307 038 750,84
<b>Passifs courants</b>	<b>1 003 813 026,07</b>	<b>1 337 704 253,05</b>
<b>Total Passif</b>	<b>2 957 635 919,67</b>	<b>3 062 700 253,86</b>

### COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2014

	31-déc-14	31-déc-13
Chiffre d'affaires	3 396 825 331,53	3 455 585 735,94
Coût des biens vendus	2 726 394 249,27	2 764 506 492,36
Charges externes	101 191 051,92	73 626 992,95
Charges de personnel	155 775 142,52	146 572 985,38
Impôts et taxes	11 145 122,42	9 420 912,84
Dotations d'exploitations	71 117 854,40	79 498 043,69
Reprises d'exploitations	21 635 310,06	7 972 729,82
Autres produits	131 766 487,53	11 391 083,39
Autres charges	151 260 844,00	19 473 975,69
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>333 342 864,59</b>	<b>381 850 146,24</b>
Produits financiers	25 514 605,90	21 737 002,72
Charges financières	34 171 726,82	82 941 735,07
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-8 657 120,92</b>	<b>-61 204 732,35</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE AVANT IMPOT</b>	<b>324 685 743,67</b>	<b>320 645 413,89</b>
Charges d'impôt	104 834 969,44	103 111 318,76
- Impôt exigible	102 252 757,79	102 500 493,38
- Impôt différé	2 582 211,65	610 825,38
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>219 850 774,23</b>	<b>217 534 095,13</b>

### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total Part du groupe	Intérêt minoritaire	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2013	481 198	67 405	934 128	217 534	1 700 265		1 700 265
Dividendes			(168 419)		(168 419)		(168 419)
Affectation de résultat			217 534	(217 534)			
Résultat net de l'exercice				219 851	219 851		219 851
Impôts différés en réserves							
Augmentation/Réduction du capital			(538)		(538)		(538)
Annulation des actions d'auto contrôle							
Autres Mouvements sur les capitaux propres			4 238		4 238		4 238
Capitaux propres au 31 décembre 2014	481 198	67 405	986 943	219 851	1 755 397		1 755 397

### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31-déc-14	31-déc-13
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>455 796</b>	<b>733 569</b>
Résultat net consolidé	219 577	217 534
Dotations aux amortissements	42 105	37 670
Elimination des impôts différés	2 582	611
Produits de cession des immobilisations corporelles	(131 493)	(8 841)
VNC sur cession d'actifs	128 803	1 973
Variation du besoin en fond de roulement	165 743	454 722
Autres produits/charges non encaissables (IAS 19)	6 957	(104)
Coût de l'endettement	21 521	30 004
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>	<b>(9 509)</b>	<b>(44 350)</b>
Décassements liés aux acquisitions des immobilisations	(141 002)	(53 191)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	131 493	8 841
Autres mouvements		
<b>Flux de trésorerie de financement</b>	<b>(201 940)</b>	<b>(201 792)</b>
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(168 419)	(168 419)
Actions d'auto contrôle		
Remboursement des dettes de financement	(11 919)	(3 119)
Coût de l'endettement	(21 521)	(30 004)
Autres	(81)	(250)
<b>Variation de trésorerie nette</b>	<b>244 347</b>	<b>487 427</b>
Trésorerie d'ouverture	(216 923)	(704 350)
Trésorerie de clôture	27 424	(216 923)

### RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Fiduciaire  
Grant Thornton

47, rue Abd Ben Abdallah  
20 000 Casablanca  
Maroc

Aux Actionnaires de la société  
AUTO HALL  
64, Avenue Lalla Yacout  
Casablanca

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de du Groupe AUTO HALL comprenant le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MAD 1.755.396.720,13 dont un résultat net consolidé de MAD 219.850.774,23.

#### Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, selon les normes comptables internationales (IAS/IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion sur les états financiers

Une société faisant partie du périmètre de consolidation du groupe Auto Hall est sous contrôle fiscal au titre des exercices 2008 à 2011. En l'état actuel de la procédure, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'issue finale de ce contrôle et son impact sur le résultat et les capitaux propres consolidés du groupe au 31 décembre 2014.

À notre avis, sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Auto Hall constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la société a reçu le 29 janvier 2015 un avis de vérification fiscale relatif à l'IS, la TVA, l'IR et la Contribution Sociale de Solidarité au titre des exercices 2011 à 2013. La société n'a reçu aucune lettre de notification à la date d'émission de ce rapport.

Casablanca, le 11 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDUCIAIRE DES SOCIÉTÉS  
MAROCAINES

Faïçal MEKOUAR  
Associé  
167, Rue Ibn Arabi - Casablanca  
05 22 29 66 70

Le Commissaire aux Comptes  
ALBERT BENOUDIZ  
Expert Comptable Membre de l'Ordre  
Fiduciaire des Sociétés Marocaines  
7, Rue Bendjenn - Casablanca